## Avis à l'assureur touchant le transfert de propriété de biens assurés

(Art. 3 de l'ordonnance du 10 mai 1910, RS 281.51)

En date du	, l'o	fice des poursuites so	ussigné a procédé à la r	éalisation par
voie d'exécution forcée des biens,	propriété de			
ci-après énumérés:				
Ces biens, assurés auprès de votre compagnie (police no				
du	), ont été acquis par			
Le transfert de propriété a été effectué le				
Lieu et date		Office des pou	ırsuites	